

Les aides apportées aux troupes par la FNCTA Ardèche

Cahier des Charges

Préambule :

« Développer et améliorer les pratiques théâtrales en amateurs du département » sont les objectifs généraux de la FNCTA Ardèche.

Dans ce même esprit, toutes les aides financières de la FNCTA Ardèche ont pour objectifs d'encourager tous types d'actions formatrices par la formation de groupe ou « troupe » et par la formation individuelle, mais aussi d'encourager la confrontation d'expériences et l'échange des savoir-faire par la participation à des festivals, sorties ou échanges.

En ce sens, la FNCTA Ardèche souhaite favoriser tous types de projets pouvant s'inscrire dans l'acquis de l'expérience d'un comédien amateur, jeune ou adulte.

« Seule une formation de qualité peut concilier harmonieusement authenticité et savoir-faire, spontanéité et perfection technique et différencier le théâtre amateur de l'amateurisme » Maryline Romain.

L'enjeu est de permettre aux praticiens de s'initier ou de progresser dans un domaine apparenté au théâtre en leur offrant une qualification, par un accompagnement professionnel, s'inscrivant dans un projet.

Demande :

Réception des dossiers à l'adresse du bureau FNCTA (Jean-Emmanuel Porteret, 131 rue de la Fontaine, le petit Tournon, 07170 Villeneuve de Berg).

Règlement :

Pour toutes aides acceptées merci de transmettre la demande de règlement au trésorier et d'intégrer vos différents justificatifs.

Richard Mathieu, La Lichère Garigas, 07220 Saint Montant // lolotheus@wanadoo.fr

Aide sur projet au sein des troupes (formation de troupe) Aide financière sur tarif horaire de l'intervenant

Renseignements :

- Aide financière d'un plafond de 6 heures d'intervention d'un professionnel d'un montant FNCTA, soit 53€/h.
- Création d'une commission (membres du bureau + membres du CA par exemple 2 personnes).

Critères : Faire une demande officielle contenant 5 critères.

FNCTA CD 07

Présidente - Nadine Dumonceau - Place de l'Herboux - 07110 Laurac-en-Vivarais

Trésorier - Richard Mathieu - 24 lotissement Lichère-Garigas - 07220 Saint-Montan

Contact : Jean-Emmanuel Porteret - Chargé de développement

520 Route de Pouteyre – Le Perrier – 07110 Rocles

Tél : 06 76 91 16 52 // mail : cd07@fncta.fr

Déclaration en préfecture n° W072002066 // Siret n° : 481 390 532 000 36 // Code APE : 9001 Z

Agrément Jeunesse et Education Populaire // Conventionnée avec le Conseil Départemental de l'Ardèche

1. Présentation détaillée du projet avec le nom de l'intervenant professionnel, souligner le caractère formateur et exceptionnel du projet, les objectifs.
2. Fournir un budget prévisionnel de l'action.
3. Fournir le bilan financier de la dernière Assemblée Générale de l'association.
4. Fournir le devis de l'intervenant professionnel, puis une facture à l'issue des interventions.
5. Date butoir de dépôt de dossier début janvier de l'année N, à l'étude lors de l'AGO, dossiers acceptés ou rejetés après cette date sauf caractère exceptionnel (sur justification) si enveloppe restante.

Aide aux troupes organisatrices de festivals

Renseignements :

- Les troupes organisatrices de festivals
- Aide financière à hauteur de la SACD pour les spectacles de trois troupes de la FNCTA Ardèche uniquement.
- Création d'une commission (membres du bureau + membres du CA par exemple 2 personnes).

Critères : Faire une demande officielle contenant 5 critères.

1. Décrire et expliquer les objectifs du festival.
2. Fournir un budget prévisionnel de l'action.
3. Fournir le bilan financier de la dernière Assemblée Générale de l'association.
4. Fournir un budget prévisionnel de la SACD en séparant les troupes FNCTA Ardèche des troupes hors FNCTA Ardèche ou hors réseau.
5. Date butoir de dépôt de dossier début janvier de l'année N, à l'étude lors de l'AGO, dossiers acceptés ou rejetés après cette date sauf caractère exceptionnel (sur justification) si enveloppe restante.

Aide et soutien en communication ou autres domaines :

Transférer le programme avec affiche, diffusé ensuite au réseau de la FNCTA Ardèche, sur facebook et mise en ligne sur le site régional de la FNCTA Régional.

Aide aux troupes organisatrices de sorties ou d'échanges

Renseignements :

- Les troupes organisatrices de sorties ou d'échanges
- Forfait de 80 €uros d'aide aux frais de déplacements :
- Création d'une commission (membres du bureau + membres du CA par exemple 2 personnes).

Critères : Faire une demande officielle contenant 5 critères.

FNCTA CD 07

Présidente - Nadine Dumonceau - Place de l'Herboux - 07110 Laurac-en-Vivarais

Trésorier - Richard Mathieu - 24 lotissement Lichère-Garigas - 07220 Saint-Montan

Contact : Jean-Emmanuel Porteret - Chargé de développement

520 Route de Pouteyre – Le Perrier – 07110 Rocles

Tél : 06 76 91 16 52 // mail : cd07@fncta.fr

Déclaration en préfecture n° W072002066 // Siret n° : 481 390 532 000 36 // Code APE : 9001 Z

Agrément Jeunesse et Education Populaire // Conventionnée avec le Conseil Départemental de l'Ardèche

1. Décrire et expliquer les objectifs de la sortie ou de l'échange avec des troupes du réseau FNCTA ou AITA.
2. Fournir un budget prévisionnel de l'action.
3. Fournir le bilan financier de la dernière Assemblée Générale de l'association.
4. Fournir ou expliquer les conditions d'accueil (pas de doublon si la troupe prend en charge une partie des déplacements).
5. Date butoir de dépôt de dossier début janvier de l'année N, à l'étude lors de l'AGO, dossiers acceptés ou rejetés après cette date sauf caractère exceptionnel (sur justification) si enveloppe restante.

**Aide aux adhérents désireux de suivre une formation individuelle du réseau FNCTA
(régional / national / international)**

Pour les individuels :

Doit être adhérent de la FNCTA Ardèche. Un quart du prix de la formation est pris en charge, hors frais de déplacements (environ 80 € pour les formations nationales).

Remarque :

On estime que la troupe peut prendre en charge un quart du prix de la formation, ce qui fait 50% de prise en charge et 50% à la charge de l'individu.

Pour les animateurs/intervenants :

Cursus de formation FNCTA, faire une demande officielle au président de la FNCTA Ardèche et de la FNCTA Régionale et s'engager au sein du bureau de la FNCTA Ardèche.

Remarque :

Un Quart du prix (environ 80 €) pris en charge par la FNCTA Ardèche et un quart du prix (environ 80 €) pris en charge par la FNCTA Régionale et le reste est pris en charge par la FNCTA nationale dont les frais de déplacements.

Critères : Faire une demande officielle contenant 5 critères.

1. Décrire et expliquer les objectifs de la formation.
2. Fournir la demande en amont de la formation.
3. Fournir une pièce justificative du coût de la formation.
4. Être investi dans le fonctionnement de la FNCTA Ardèche (membre du bureau).
5. Date butoir de dépôt de dossier début janvier de l'année N, à l'étude lors de l'AGO, dossiers acceptés ou rejetés après cette date sauf caractère exceptionnel (sur justification) si enveloppe restante.

FNCTA CD 07

Présidente - Nadine Dumonceau - Place de l'Herboux - 07110 Laurac-en-Vivarais

Trésorier - Richard Mathieu - 24 lotissement Lichère-Garigas - 07220 Saint-Montan

Contact : Jean-Emmanuel Porteret - Chargé de développement

520 Route de Pouteyre – Le Perrier – 07110 Rocles

Tél : 06 76 91 16 52 // mail : cd07@fncta.fr

Déclaration en préfecture n° W072002066 // Siret n° : 481 390 532 000 36 // Code APE : 9001 Z

Agrément Jeunesse et Education Populaire // Conventionnée avec le Conseil Départemental de l'Ardèche

Défraiements des rencontres (Nord / Sud / Jeunes) FNCTA CD 07 // Aide kilométrique, au tarif bénévole et forfaitaire

Les Rencontres de Théâtre Amateurs de l'Ardèche sont organisées par la FNCTA Ardèche pour créer un moment de rencontre de partage et d'échange. Elles ont pour effet de stimuler les troupes pour progresser et de tisser des liens solides.

La FNCTA Ardèche étant organisateur, une aide est apportée aux troupes participantes afin de limiter le plus possible leurs dépenses :

La FNCTA Ardèche règle les droits d'auteurs et participe aux frais de déplacement des troupes qui en feront la demande.

Pour les troupes participantes // Aide kilométrique :

- Faire une demande de vos défraiements kilométriques au trésorier après les rencontres.
- Calcul, du siège de la troupe au lieu des rencontres, aller/retour, au tarif bénévole soit 0,308€/km.
- Préciser le nombre de personnes de la troupe rencontres et le nombre de véhicule (voiture ou décor) sera de fait.

Remarque :

Selon le nombre de personnes dans la troupe (comédiens / metteur en scène / techniciens), nous comptons un véhicule pour 4 personnes (et non 5 personnes pour que vous puissiez transporter du matériel), plus s'il y a lieu un véhicule pour le matériel et les décors avec 3 personnes (rare pour les rencontres jeunes).

Exemple :

S'il y a 10 personnes dans la troupe, 3 voitures seront comptées ou 2 voitures et 1 véhicule pour les décors.

Pour la troupe d'accueil // Forfait de 80 €uros :

Faire une demande au trésorier après les rencontres, ce forfait est attribué au défraiement général (organisation, affichage, technique, etc) et amortissement du prêt du matériel s'il y a lieu.

Remarque :

Pour les troupes qui ne réclament par leurs défraiements pour quelques raisons que ce soit (aisance financière, etc), le trésorier va considérer que cela est une fleur/don en faveur de la FNCTA Ardèche. C'est à vous de solliciter le trésorier.

FNCTA CD 07

Présidente - Nadine Dumonceau - Place de l'Herboux - 07110 Laurac-en-Vivarais

Trésorier - Richard Mathieu - 24 lotissement Lichère-Garigas - 07220 Saint-Montan

Contact : Jean-Emmanuel Porteret - Chargé de développement

520 Route de Pouteyre – Le Perrier – 07110 Rocles

Tél : 06 76 91 16 52 // mail : cd07@fncta.fr

Déclaration en préfecture n° W072002066 // Siret n° : 481 390 532 000 36 // Code APE : 9001 Z

Agrément Jeunesse et Education Populaire // Conventionnée avec le Conseil Départemental de l'Ardèche